



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 07/05/2024

Publication :
le 17/05/2024

SEANCE DU 13 MAI 2024

Délibération n° D-2024-108

SEMIE - Modification des statuts

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Valérie VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Direction des Finances

SEMIE - Modification des statuts

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Immobilière et Economique de la Ville de Niort (SEMIE) a procédé à une augmentation de capital en numéraire dans le cadre de son développement Stratégique.

Lors de sa séance du 25 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé la modification de l'article 6 des statuts de la SEMIE sur une table de capitalisation prévisionnelle connue à date, avec comme hypothèse une souscription totale des nouvelles actions.

La période de souscription s'est déroulée du 8 avril 2024 au 30 avril 2024 inclus. Les fonds versés à l'appui des souscriptions en numéraire ont été déposés à la banque « Caisse des dépôts et consignations » qui a établi le certificat du dépositaire prévu par l'article L.225-146 du Code de commerce. Les actions ont été libérées en totalité lors de leur souscription.

En application de l'article L.225-34 du Code de commerce, l'augmentation définitive du capital est entérinée si les souscriptions atteignent 75% de l'augmentation du capital décidée.

La souscription ayant été partielle, il convient donc que le Conseil municipal délibère puisque l'apport en numéraire entraîne une modification de la composition du capital au sens de l'article L1524-1 du Code général des collectivités territoriales. Par conséquent, sous peine de nullité, la Ville de Niort doit, en qualité d'actionnaire public, approuver au préalable cette modification statutaire.

Le table de capitalisation définitive est jointe en annexe ainsi que le projet de modification de l'article 6 des statuts de la SEMIE.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la modification de l'article 6 des statuts de la SEMIE relatif au capital social joint en annexe ;
- autoriser toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Aurore NADAL

Jérôme BALOGE



SEMIE

› Habitat solidaire ‹

TABLE DE CAPITALISATION DEFINITIVE AU 3 MAI 2024

ACTIONNAIRES	TABLE ANTE AUGMENTATION			TABLE POST AUGMENTATION		
	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR	% DETENTION	NOMBRE D' ACTIONS	VALEUR	% DETENTION
VILLE DE NIORT	37988	1 329 580 €	53,38%	38923	1 362 305 €	49,34%
CAN	5900	206 500 €	8,29%	7954	278 390 €	10,08%
CDC	5324	186 340 €	7,48%	6935	242 725 €	8,79%
CAISSE D'EPARGNE	4672	163 520 €	6,56%	4980	174 300 €	6,31%
MACIF	3470	121 450 €	4,88%	4063	142 205 €	5,15%
ACTION LOGEMENT	2778	97 230 €	3,90%	3253	113 855 €	4,12%
MAIF	2538	88 830 €	3,57%	2972	104 020 €	3,77%
CMO	1854	64 890 €	2,61%	2534	88 690 €	3,21%
MAAF	2426	84 910 €	3,41%	2426	84 910 €	3,08%
GROUPAMA	1850	64 750 €	2,60%	2167	75 845 €	2,75%
BANQUE POPULAIRE	1360	47 600 €	1,91%	1593	55 755 €	2,02%
CCI	544	19 040 €	0,76%	544	19 040 €	0,69%
TRENTE ORMEAUX	463	16 205 €	0,65%	542	18 970 €	0,69%
TOTAL	71167	2 490 845 €	100%	78886	2 761 010 €	100%

Niort, le 3 mai 2024

PROJET DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS DE LA SEMIE

Article 6 :

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE ET UN MILLE DIX EUROS (2 761 010 €).

Il est divisé en SOIXANTE DIX HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT SIX (78 886) actions de TRENTE CINQ EUROS (35 €) chacune, intégralement souscrites, et dont plus de 50 % et au maximum

85 % doivent appartenir aux collectivités territoriales.

Au cas où des apports immobiliers sont effectués en nature, ils sont évalués par un Commissaire aux apports